

Séance du 14 mai 2018

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 14 mai 2018 à 19 h 30.

Sont présents : Mme Julie Maurice,
Mme Élisabeth Prud'homme,
Mme Jocelyne Bouchard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2018-05-085 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 19 h 40 sur motion de madame Jocelyne Calvé, appuyée par madame Jocelyne Bouchard.

2018-05-086 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, sur proposition de monsieur Jacques Martin, appuyée par madame Élisabeth Prud'homme.

2018-05-087 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par madame Jocelyne Bouchard, et résolu que le procès-verbal de la séance du 16 avril dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

2018-05-088 **Règlement 329-2018-08 (Modification du règlement de lotissement)**

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est de modifier le règlement original 061-1989-03, intitulé « *Règlement de lotissement* ». Cette nouvelle section nommée « *Contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels* » apporte des modifications sur la manière de percevoir en terrain ou en argent une contribution au nom de la Municipalité lors de demande de permis lotissement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 117.1 à 117.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que la présentation d'un premier projet de règlement a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique s'est tenue le 16 avril 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième projet de règlement a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 16 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par madame Élisabeth Prud'homme, et résolu que le règlement 329-2018-08, intitulé « *Règlement de lotissement* », soit et est adopté tel que présenté lors de la dernière séance.

2018-05-089

Gestion du Lac Maskinongé (nomination des patrouilleurs nautiques)

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargé de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service;

ATTENDU QUE monsieur Simon Gagné et madame Patricia Brousseau sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2018 afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Brunelle, appuyé par madame Élisabeth Prud'homme, et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Didace de nommer les patrouilleurs nautique monsieur Simon Gagné et madame Patricia Brousseau, fonctionnaires désignés aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2018. Le salaire horaire est déterminé à 15\$.

2018-05-090

Gestion du Lac Maskinongé (embauche d'un employé à la guérite du débarcadère à bateaux sur le rang St-Louis)

Il est proposé par madame Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur Pierre Brunelle, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'embaucher M. Zacchary Maturin à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Louis, de la période de juin à début septembre 2018, au salaire de 13,75\$ l'heure. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

2018-05-091

Gestion du Lac Maskinongé (installation des bouées sur le Lac Maskinongé)

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif sur les Mesures d'Encadrement à la Navigation d'établir l'installation de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur Pierre Brunelle, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation par la Ville de Saint-Gabriel, de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique, à 300 mètres des rives du lac Maskinongé ou lorsque le fond se situe à moins de 10 pieds de profondeur, suivant la plus contraignante de ces distances.

2018-05-092

Gestion du Lac Maskinongé (nomination de la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désignée)

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers est embauchée par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de responsable du service à la navigation, pour la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers dans le cadre de ses fonctions doit s'assurer, entre autres, de l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Calvé, appuyé par madame Julie Maurice, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer la coordonnatrice du service à la navigation madame Chantal Desrochers, fonctionnaire désignée, aux fins d'application du règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2018.

2018-05-093 Équipements sur le camion F550

CONSIDÉRANT que la commande du camion F550 est prête;

CONSIDÉRANT qu'il nécessite de faire installer notre ancienne benne, un coffre en aluminium, un support à cônes et d'une attache remorque comme nous avons avant le vol du mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT que nous ajoutons une flèche clignotante pour plus de signalisation et de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Brunelle, appuyé par monsieur Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace accorde le contrat d'installation

- de la benne, du support à cônes, de l'attache remorque, du coffre d'aluminium ainsi que quelques ajustement à Aluquip pour un montant de 6 725 \$;
- de la flèche à Garage Saint-Didace pour un montant maximum de 3 000 \$.

2018-05-094 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par madame Jocelyne Bouchard, appuyé par madame Jocelyne Calvé, et résolu unanimement

- d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Didace à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 d'un montant de 100\$;
- que soit nommé M. Yves Germain, maire, à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Rapport

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur les permis émis le mois dernier.

2018-05-095 **Modification du règlement limitant la vitesse sur les voies de circulation (avis de motion)**

Monsieur Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un projet de règlement proposant une modification du règlement original 315-2017-07, intitulé « *Règlement limitant la vitesse sur certaines voies de circulation* » afin d'y inclure des limites de vitesse sur la majorité des voies de circulation.

2018-05-096 **Formation en eau potable**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Didace d'avoir un préposé au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le préposé doit avoir la certification qui respecte la réglementation;

CONSIDÉRANT que le préposé doit suivre une formation professionnelle en eau potable et un programme d'apprentissage en milieu de travail avec David Armstrong comme compagnon;

CONSIDÉRANT que le cours d'avril 2018 est offert par le Cegep de Saint-Laurent à Victoriaville;

CONSIDÉRANT que seulement 1000 \$ ont été budgété en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Calvé, appuyé par monsieur Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace s'engage à dépenser

- 3 472.25 \$ pour l'inscription au cours de formation d'une durée de 15 jours;
- 2 126.25 \$ pour défrayer les coûts de déplacement de l'employé, Michael Contant, responsable de suivre la formation;
- ainsi que de couvrir près de 850 \$ en heures supplémentaires.

2018-05-097 **Appel d'offre de la MRC d'Autray pour les ordures et le recyclage**

CONSIDÉRANT que les contrats actuels se terminent le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Autray ira en appels d'offres pour la collecte des ordures en juillet prochain;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire une demande individuelle ou en groupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par monsieur Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace souhaite avoir un prix pour un groupe de municipalités.

2018-05-098 **Programme PAARRM**

Il est proposé par madame Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame Pierre Brunelle, et résolu que le conseil municipal fasse une demande de 16 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE, anciennement le PAARRM). Les travaux consisteront en la construction ou l'amélioration du 2^e rang de la Californie.

2018-05-099 **Programme PAERRL**

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 157 104 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la municipalité a fait les déclarations requises dans le rapport financier 2017 au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire,

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Jacques Martin, appuyée par madame Jocelyne Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-05-100 **Achat de bien immobilier**

Sur proposition de monsieur Pierre Brunelle, appuyée par madame Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité de mandater Yves Germain, maire, et Chantale Dufort, directrice générale à négocier pour l'achat d'un bien immobilier.

2018-05-101 **Comptes**

Il est proposé par madame Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame Julie Maurice, et résolu que la liste des factures courantes, au montant total de 171 862.27 \$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à effectuer les paiements.

Période de questions

2018-05-102 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20h45 sur motion de madame Jocelyne Bouchard appuyée par madame Jocelyne Calvé.